

République Française
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du COMITE DE DIRECTION
SÉANCE DU 17/11/2022

QUESTION N°1

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Référence service : OTCBM/DIR

Rapporteur : Robert MENARD

Mesdames, Messieurs,

Le 17 Novembre 2022 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD,

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des élus suppléants

Emile FORT, Laetitia LAFARE

Etaient excusés :

Najih ALAMI, Daniel BALLESTER, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Jacques DUPIN

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL, Isabelle GUERAULT-ROUMAGNOU, Olivier LEYSSENOT, Marion SALVAIRE

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Patrick OLRV

Etaient présents :

Collège des professionnels suppléants

Vincent GUIRAUD

Etaient excusés :

Jean LAUZE, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Jean-Marc RECOULES, Christophe SPINA

Pour approbation du compte rendu de la séance qui s'est tenue le 4 Octobre 2022, présidée par Robert MENARD

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Sébastien SAEZ, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS

Etaient présents :

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Emile FORT, Laetitia LAFARE

Etaient excusés :

Daniel BALLESTER, Jacques DUPIN

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRV, Marion SALVAIRE

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL, Isabelle GUERAULT-ROUMAGNOU

Etaient présents :

Collège des professionnels suppléants

Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés :

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Participaient également : Jean MULLER, Christine PASCAL.

Le Président Robert MÉNARD accueille les membres répartis en présentiel. Le quorum étant atteint, la séance commence à 17 Heures.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 28 Juin 2022

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité

2/ Liste des décisions à la signature du directeur de l'Office de Tourisme

Il s'agit de rendre compte de la liste des décisions (N° 45/2022 à 50/2022) soumises à la signature du Directeur.

Délibération approuvée à l'unanimité

3/ Décision modificative N° 1 du Budget Principal 2022

Il convient de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires en section de fonctionnement :

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant		Commentaires
	Dépenses	Recettes	
Chapitre 012 : Charges de personnel 6411	150 000,00 €		Régularisation des heures sup, de nuit et de dimanche pour évènementiel et augmenta- tion valeur
Chapitre 75 : Autres produits de gestion 753		150 000,00 €	Crédits insuffisants
TOTAL	150 000,00 €	150 000,00 €	

Jean MULLER indique que l'organisation d'évènements portés par l'Office de Tourisme tout au long de la saison a généré la mobilisation du personnel affecté à l'évènementiel, et au pôle accueil et a impacté les dépenses en personnel.

Il signale dans un autre registre que la collecte de la taxe de séjour est d'un montant supérieur à celui estimé de 150 000 Euros, en raison de la récupération de 130 000 Euros d'impayés.

Délibération approuvée à l'unanimité

4/ Décision modificative N° 1 du Budget Annexe Fonseranes 2022

Il convient de procéder à l'ajustement des crédits votés, notamment en section de fonctionnement :

SECTION D'EXPLOITATION	Montant		Commentaires
	Dépenses	Recettes	
Chapitre 011 : Dépenses à caractère général 6063 6068	10 000,00 € 20 000,00 €		Régularisation des dépenses pour la boutique
Chapitre 75 : Autres produits de gestion		30 000,00 €	Augmentation des recettes

			des AOT
TOTAL		30 000,00 €	

Jean MULLER explique que cette décision modificative doit régulariser les dépenses pour le réassort de la boutique de Fonseranes. Il s'agit également d'ajuster les recettes générées par les AOT sur le site de Fonseranes, sachant qu'en raison du COVID, le chiffre d'affaires des AOT avait baissé les années précédentes .

Délibération approuvée à l'unanimité

5/ Décision modificative N° 1 du Budget Annexe Les Ports Béziers Méditerranée 2022

Il convient de procéder à l'ajustement des crédits votés, notamment en section de fonctionnement :

SECTION D'EXPLOITATION	Montant		Commentaires
	Dépenses	Recettes	
Chapitre 011 : Dépenses à caractère général 6066	-35 000,00 €		Ajustement pour équilibre de la section d'exploitation,
Chapitre 011 : Dépenses à caractère général 6287	140 787,21 €		Opérations liées à la refacturation de la gestion par la communauté d'agglomération pour les exercices 2020 .
Chapitre 012 : Charges de personnel 6218	840 545,96 €		Opérations liées à la refacturation de la masse salariale par la communauté d'agglomération pour les exercices 2020, 2021 et 2022(35 000)
Chapitre 77 : Produits exceptionnels		946 333,17 €	Opérations liées à la régularisation de la TVA sur les dépenses pour les exercices 2020 et 2021.
TOTAL	946 333,17 €	946 333,17 €	

Jean MULLER signale qu'il s'agit d'un jeu d'écritures comptables, et notamment de la régularisation de la TVA collectée par l'Agglomération Béziers Méditerranée.

Délibération approuvée à l'unanimité

6 / Adhésion au comité d'itinéraire interrégionale de l'eurovélo 8

Jean MULLER présente le dossier et les modalités d'adhésion au comité interrégional.

L'itinéraire de 7 500 km, reliant Cadix à Athènes, constitue un outil d'aménagement et de développement des territoires du bassin méditerranéen. Le comité de la Méditerranée est avant tout un organe fédérateur porté par une ambition commune d'agir localement pour rayonner à l'international.

Dans ce cadre, l'Office de tourisme communautaire a tout intérêt à participer au comité d'itinéraire, compte tenu de l'enjeu de l'Eurovélo 8 notamment sur le volet promotion touristique.

Au sein du comité d'itinéraire, l'Office de tourisme s'associera aux actions de valorisation et de communication qui seront mises en œuvre lors de la prochaine période triennale (2023-2026). L'office de tourisme interviendra en substitution de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour contribuer au financement des actions en lieu et place de l'Agglomération pour un montant de 5 000 € annuel. La mission de l'Agglomération sur cet itinéraire s'achèvera à la fin de l'année 2022, avec la réalisation de l'ultime phase d'aménagement de la véloroute sur le territoire, à savoir le chemin de halage du quai Port Neuf.

Délibération approuvée à l'unanimité

7/ Classement sans suite marché de fourniture de carburant détaxé 2022/2023 pour les bateaux du service maritime du Port de Valras-Plage

L'Office de Tourisme a lancé une consultation pour une prestation de fourniture de carburant détaxé pour les bateaux du service maritime du port de Valras-Plage pour 2022 et 2023. La consultation a été lancée selon une procédure adaptée (MAPA) en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

Dans le cadre de cette procédure, un appel public à la concurrence est paru sur le site <https://www.marchesonline.com>

L'avis de publication a généré le téléchargement de 42 dossiers de consultation des entreprises et le dépôt de 2 offres. Les deux candidatures sont portées par les entreprises :

SAS Dyneff (Montpellier, 34),
SAS Ramond & Cie (Lodève, 34).

Le comité de Direction ayant reçu délégation pour la préparation et la passation des marchés, il incombe à cette même assemblée délibérante de déclarer une procédure sans suite. Or, pour des raisons de faisabilité technique apparue en cours de procédure, l'office de tourisme a décidé de ne pas réaliser le marché de fourniture de carburant détaxé pour le service maritime du port de Valras-Plage.

Jean MULLER indique que ce marché est classé sans suite car ce type de carburant ne trouve pas preneur sur le port de Valras-Plage. Seul un prestataire identifié (loueur de jetski) se sert de ce type de carburant. Les pêcheurs qui travaillent sur le territoire se servent au port d'Agde.

Délibération approuvée à l'unanimité

8/ Modification du tableau des emplois de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

Jean MULLER fait état de cette modification du tableau des emplois.

Il informe les membres du Comité de Direction du :

- passage à temps partiel à 80 % (congé parental) pour le poste de webmaster du 14/02/2022 au 14/02/2023
- passage à temps complet du poste de chargée de mission patrimoine/guide conférencière au 01/08/2022 de la la modification du poste de chargée de partenariat avec les professionnels en assistante de la base de données touristiques (temps partiel 60%) au 08/08/2022
- recrutement d'un agent espaces verts en contrat de professionnalisation du 12/09/2022 au 30/08/2024

Délibération approuvée à l'unanimité

9/ Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit intervenir au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme avant l'examen du budget primitif 2023. Il s'agit ci-après de présenter les orientations budgétaires qui seront inscrites au budget primitif 2023.

La présentation du débat d'orientation budgétaire pour 2023 est assurée par Jean MULLER.

Il indique que pour le budget principal : les charges à caractère général sont comparables à l'année précédente (1 473 800 à la place de 1 488 025 en 2022, 1 269 700 en 2021).

L'augmentation est due au fait que l'OT organise plus d'évènements (450 000 euros prévus uniquement sur l'évènementiel) qu'auparavant. Le budget promotion reste identique (450 000 euros).

Charge de personnel : augmentation des charges de personnel : 1 703 500 à la place de 1 554 600 en 2022 et 1 650 000 en 2021.

Cette augmentation est due aux heures de nuits, heures de dimanche et heures supplémentaires nécessitées par les évènements.

Concernant les recettes, la subvention de fonctionnement demandée à l'Agglomération (1 100 000) reste au même niveau que l'année dernière.

En version consolidée, le budget principal s'élève à **3 458 915 euros**.

Concernant le budget annexe Fonseranes :

Les charges à caractère général augmentent (de 175 900 en 2022 à 226 000 en 2023), pour être en phase avec les achats liés au réassort de la boutique.

Les charges de personnel augmentent (de 188 100 à 200 500) pour correspondre au travail effectué par les agents sur le site ainsi que pour rétribuer les artistes sur les évènements (GUSO).

Les recettes liées au parking ont également augmenté en raison d'une hausse de la fréquentation, soit 55 000 entrées de parking payantes.

En version consolidée, le budget annexe Fonseranes s'élève à **564 100 euros**.

Reçu le 23/11/2022

Concernant le budget annexe Les Ports Béziers Méditerranée :

Les charges à caractère général augmentent (520 700 en 2023 au lieu de 320 000 en 2022), en raison de la hausse du prix du carburant, de l'augmentation du coût des fluides et de l'absorption de la maison batelière. Une convention de gestion avec la maison batelière sera ainsi effective en janvier 2023. L'Office de Tourisme sera l'exploitant des 16 anneaux disponibles. Le niveau de recettes envisagé est d'approximativement de 50 000 euros. Florence TAILLADE approuve et valide la prise en charge de la maison batelière par les équipes de l'Office de Tourisme.

Jean MULLER continue son exposé et indique que les charges de personnel augmentent (575 000 en 2023 au lieu de 476 000 en 2022) en raison de l'absorption de la maison batelière et de l'augmentation de la valeur du point.

En Investissement, le budget s'élève à 112 628 euros. Il viendra abonder des installations nouvelles, dont le renouvellement de bornes. Il sera financé par un emprunt.

En version consolidée, le budget annexe Les Ports Béziers Méditerranée s'élève à **1 230 956 euros**. Jean MULLER conclut son propos en indiquant que le budget de l'Office de tourisme se chiffrerait à **5 253 971 euros**, budgets annexes inclus, soit une augmentation de 250 000 euros par rapport à 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité

10/ Bilan de la fréquentation estivale 2022

Jean MULLER souhaite faire un pré-bilan de la fréquentation estivale pour l'année 2022 et s'appuie notamment sur :

- * les mardis de Valras : 9 événements réalisés pour une moyenne de 621 verres vendus en 2022 (501 verres en 2021)
- * les jeudis de Béziers : 6 événements portés par l'Office de Tourisme représentant une moyenne de 1361 verres vendus en 2022 (1361 verres en 2021)
- * les Jazz sous les étoiles aux Orpellières : 12 dates ont été organisées réunissant 300 personnes à chaque date

Deux moments forts de l'été ont connu une très bonne fréquentation : l'inauguration de la passerelle (2500 personnes) et la Parade Moby Dick (participation estimée de 2500 personnes).

* Le rallye pinardier qui s'est tenu le dimanche 25 septembre a rassemblé plus de 2000 participants.

Ce rallye permettait de découvrir des lieux d'exception, comme le Château Hermitage de Combas à Servian, le château Saint-Pierre de Serjac à Puissalicon, le château de Raissac à Lignan sur Orb et le château de la Gayonne à Béziers. Au cœur des vignobles, des animations ont été proposées et notamment des promenades, dégustations de vin, concerts et pièces de théâtre.

Jean MULLER souligne la très bonne fréquentation des événements portés par l'Office de Tourisme. Le Président indique que la récurrence des événements permet de fidéliser la clientèle d'une année sur l'autre et que la fréquentation reste ainsi élevée.

Jean MULLER fait part également des chiffres clés fournis par le prestataire G2A en charge de l'observatoire du tourisme pour le compte de l'Office :

- * 2 460 000 nuitées ont été enregistrées sur le territoire
 - * 43 % des locations saisonnières ont été enregistrées de particulier à particulier.
- Jean-Guy AMAT souhaite revenir sur cette donnée chiffrée qui à son sens est erronée et demande à la direction qu'elle soit vérifiée.
- En effet, cette année les particuliers ont plutôt sollicité les plateformes de réservation en ligne de type airbnb. JG AMAT commente en indiquant que la clientèle française est plutôt restée en France et a redécouvert notre destination. Les Hollandais, Allemands et Anglais sont également venus sur notre territoire. Les prestataires qui n'ont pas tiré leur épingle du jeu cette année sont ceux situés dans l'arrière pays et les activités de pleine nature. Patrick OLRV signale que cette année les chiffres liés à la restauration sont plutôt mitigés.

Délibération actée à l'unanimité

En l'absence de questions diverses, le président Robert MÉNARD remercie les membres du Comité de Direction pour leur présence et lève la séance à 18 h 00.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le compte rendu de la séance du Comité de Direction du 4 Octobre 2022
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents : 12
(titulaires et suppléants)

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,
Ainsi délibéré à Béziers, les jours, mois et ans susdits

Suffrages exprimés :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Pour expédition conforme,

Monsieur Robert MENARD

Président
de l'Office de Tourisme Communautaire
Béziers Méditerranée

Publié le :

24 NOV. 2022

Certifié exécutoire
Le Président

